

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 02 DÉCEMBRE 2010 - 20 H 30

Date de la convocation : 26 NOVEMBRE 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

L'an deux mille dix, le deux décembre, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. BARRAIS Joël, FOUCHER Hervé, et VEILLARD Roland, Adjoints, Mmes BENÂTRE Marina, BODIN Marie-Bernadette, DAVID Gisèle, DION Annaïck, GARANGER Marie-Françoise, LAURENT Éliane, MAHÉ Rachelle, MANCEAU Laurence, MM. HAMON Guénaël, LÉZÉ Gérard, LUTELLIER Raymond, et THARAULT Jérémy.

Absents excusés : M. LANGOUET Christophe, Mme RAIMBAULT Bernadette et MM. ANET Olivier, BAUDRY Thierry, BERTHIER Michel, PIVÈNE Pascal

Secrétaire de séance : M. THARAULT Jérémy.  
-----

M. LOUAPRE ouvre la séance à 20H30 et propose de désigner M. Jérémy THARAULT secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Il présente les excuses de Mme RAIMBAULT et MM. ANET, BAUDRY, BERTHIER, LANGOUET, PIVÈNE, de ne pouvoir siéger au présent conseil municipal.

Il demande ensuite si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2010. Aucune observation n'étant émise, ledit compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. LOUAPRE propose de rajouter 2 sujets à l'ordre du jour du présent conseil municipal, à savoir :

1. Objet 7-5 : Terres communales de La Haie des Friches : Calcul du loyer dû par le locataire depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003.
2. Objet 7-6 : Téléphonie et internet : délégation du conseil municipal à la commission finances pour conduire la mise en concurrence et choisir l'attributaire du marché

Cette suggestion recueille l'assentiment général.

# 1 – Affaires Générales

## Objet 1-1 : Personnel communal

**Objet 1-1-1 : Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet et fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 01.01.2011**

M. VEILLARD, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 15 novembre 2010, explique qu'un agent « adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe » a bénéficié d'une mutation pour une autre commune de Loire Atlantique.

*La fonction précédente étant définie par un grade de la fonction publique territoriale, la commission propose désormais de raisonner en « poste » et propose de créer un poste permanent d'agent d'entretien des espaces verts. Cela permet de définir plusieurs grades permettant de pourvoir à cette fonction. Le déroulement de carrière de l'agent titulaire du poste est aussi facilité.*

*Dans cette logique, elle propose que cet emploi puisse être pourvu à l'avenir par un agent appartenant au grade de :*

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique de principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** les propositions susvisées

⇒ **DECIDE** de créer à compter du 01.01.2011, un poste permanent d'agent d'entretien des espaces verts

⇒ **PRECISE** que ce poste pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de :

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint technique de principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Objet 1-1-2 : Personnel communal : création de 2 postes d'adjoints techniques de 1ère classe et fermeture de 2 postes d'adjoints techniques de 2ème classe au 01.01.2011**

M. VEILLARD, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 15 novembre 2010, explique que 2 agents « adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe » ont réussi leur examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Ces derniers ont eu connaissance de leurs résultats fin octobre.

*Considérant la manière de servir de ces 2 agents et leur investissement dans leurs tâches, la commission propose, à compter du 01.01.2011, de :*

1. *Créer 2 postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, l'un de 35/35<sup>ème</sup> et l'autre de 28,9/35<sup>ème</sup> (temps précédemment réalisé par les agents)*
2. *Fermer les poste d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> et l'autre de 28,9/35<sup>ème</sup>, postes désormais inutiles*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** les propositions susvisées

⇒ **PRÉCISE** qu'il conviendra au préalable de recueillir l'avis du CTP (Comité Technique Paritaire) et de la CAP (Commission Administrative Paritaire), ces promotions étant assimilées à des avancements de grades.

M. VEILLARD, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 15 novembre 2010, rend compte des effectifs communaux au 01.01.2011, à savoir :

	Nbre d'agents	Equivalent temps plein
Service administratif	6	5,90
Service technique	13	13,00
Saisonniers	2	0,50
Restaurant scolaire	6	5,62
Musée TATIN	6	6,00
Vacataires	4	0,70
Ecoles (ATSEM)	4	3,62
Entretien bâtiments + service resto scol	5	3,59
Garderie	3	0,76
TOTAL	49	39,70

## 2 – Cadre de Vie et Communication

Néant

## 3 – Culture

### Objet 3-1 : Compte-rendu de la commission culture du 08.11.2010 - Rapporteur : Mme SEGERS pour Mme RAIMBAULT

#### Objet 3-1-1 : Cinéma

#### Objet 3-1-1-1 : Mise en place d'une action cinéma dans les écoles : soutien financier de la Commune de Cossé le Vivien

Mme SEGERS, Adjointe, donne lecture du compte rendu de la commission culture du 8 novembre 2010 rédigé par Mme RAIMBAULT, cette dernière étant absente :

#### ✓ « Ecoles

Les directrices des différentes écoles avaient émis le souhait en 2009 que les enfants puissent être initiés à ce 7<sup>ème</sup> art qu'est le cinéma.

En Mayenne, des communautés de communes ont adhéré aux propositions d'Atmosphères 53 pour des projections « ciné enfants » et participent financièrement aux déplacements des enfants des écoles vers des salles de cinéma. Pour le moment, la communauté de communes de la région de Cossé n'a pas adhéré à un tel projet.

Actuellement, pour cette année seuls les enfants de l'école maternelle Jean Jaurès (4 classes) se déplacent à Renazé pour assister à une projection proposée par Atmosphères 53. Le coût financier (2.80€ par élève + le déplacement en cars) est pris en charge par l'école dans le cadre des sorties pédagogiques.

Les écoles primaires Jean Jaurès et Ste Marie ne vont pas à ces séances cinéma même si les directrices estiment que c'est un projet pédagogique très intéressant.

Me Pain, médiatrice culturelle d'Atmosphères 53, présente la programmation « ciné enfants » 2010/2011

**Ciné-Enfants**, créé par Atmosphères 53 en 1997, est destiné aux enfants des écoles de la Mayenne.

Il s'agit d'une programmation en salle de cinéma de films adaptés aux différents niveaux. Dans le cadre de l'enseignement de l'**histoire des arts | arts du visuel**, il permet de donner accès aux plus jeunes à des oeuvres du XXe siècle ou plus récentes, issues du monde entier.

Il s'organise autour de **séances scolaires** proposées en salles deux fois par an, avec 6 ou 7 films au choix pour chaque opération.

**Des actions de formation des enseignants, en relation avec ce programme, sont engagées sur le plan de la formation continue, dans l'enseignement public comme dans le privé.**

Pour cette année scolaire, **Ciné Enfants** s'organise autour de deux temps :

- **novembre à décembre 2010** : films d'animation pour les plus petits et films de genre pour les plus grands
- **février à avril 2011** : films chinois en lien avec le festival « Reflets du cinéma chinois ».

Étude des coûts :

Un coût moyen de déplacement pour la salle de Renazé a été estimé à 200€ pour 1 car. Dans l'absolu, 10 déplacements seraient à prévoir correspondant à 5 trajets pour les écoles publiques et à 5 trajets pour l'école privée.

Plusieurs hypothèses sont possibles :

1. la commune prend en charge les déplacements en totalité pour un coût de 2 000€.
2. La commune prend en charge la moitié des déplacements soit un coût de 1 000€.

*M. VEILLARD précise que la commission finances du 15.11.2010 a proposé de participer sur la base de 2 trajets aller/retour.*

**M. LOUAPRE** ajoute que les actions cinéma mises en place à la salle Saint Exupéry à Cossé le Vivien sont déjà une avancée mais que faire découvrir le 7<sup>ème</sup> art aux enfants en les familiarisant aux salles de cinéma est encore mieux. De même, il précise que la décision qui sera prise par le conseil municipal pourra toujours être revue à l'avenir.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DECIDE** de participer à hauteur de 2 trajets aller/retour pour chaque école.

⇒ **VALIDE** les orientations proposées

**Objet 3-1-1-2 : Cinéma : programme mis en place pour les enfants les mercredis et durant les vacances**

**Mme SEGERS, Adjointe,** donne lecture du compte rendu de la commission culture du 8 novembre 2010 rédigé par Mme RAIMBAULT, cette dernière n'ayant pu assister au présent conseil municipal :

« La Directrice du centre de loisirs, Mme HUCHEDE, a fait remarquer que les enfants accueillis aux mercredis récréatifs n'étaient pas les mêmes que ceux accueillis pendant les vacances.

L'association Atmosphères 53 appelle à la vigilance des membres de ladite commission sur le coût de certains films « grands publics ».

*La commission propose de prévoir 2 séances de cinéma : 1 à destination des enfants du mercredi et 1 autre pour les enfants accueillis pendant les vacances ».*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** ces orientations

⇒ **DEMANDE** à ce que les coûts soient précisément identifiés avant d'engager une action.

### **Objet 3-1-1-3 : Cinéma : programme mis en place pour les adultes**

**Mme SEGERS, Adjointe,** donne lecture du compte rendu de la commission culture du 8 novembre 2010 rédigé par Mme RAIMBAULT, cette dernière étant empêchée :

*« La commission propose de retenir 3 films :*

*- le jeudi 20 janvier 2011 à 20h30 / « Séraphine » réalisé par Martin Provost en 2008*

*- le mercredi 2 mars 2011 à 20h30 / film chinois en lien avec le festival « les reflets du cinéma »*

*- le jeudi 12 mai 2011 à 20h30 / Les maîtres du pain réalisé par Hervé Baslé en 1993 et tourné à Ste Suzanne*

*La commission souligne que les tarifs ne sont pas encore connus».*

Mme SEGERS appelle le conseil municipal à valider ces propositions.

Mme DAVID s'interroge. Elle ne comprend pas comment le conseil municipal puisse s'engager sur une programmation s'il n'en connaît pas le coût. Elle rappelle que ce souci a déjà été rencontré lors de la dernière édition. Elle précise qu'il ne faudrait pas réitérer la même erreur et qu'il convient d'être cohérent.

Des conseillers demandent à M. VEILLARD, Adjoint aux finances, si le conseil municipal peut disposer des crédits nécessaires pour s'engager au moins sur le premier film proposé.

M. VEILLARD leur répond que pour le premier film, il n'y a pas de souci mais que les autres productions, il reviendra à la commission culture de revoir la programmation à retenir au vu de coûts précisément définis.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DECIDE** la programmation du premier film proposé à savoir « Séraphine »

⇒ **CONFIRME** la date de sa projection le jeudi 20 janvier 2011.

### **Objet 3-1-2 : Musée Robert Tatin**

#### **Objet 3-1-2-1 : Musée TATIN : Validation de la proposition de l'artiste LEB de créer une sculpture sur la fontaine à l'entrée du musée et signature de la convention correspondante**

**Mme SEGERS, Adjointe,** donne lecture du compte rendu de la commission culture du 8 novembre 2010 rédigé par Mme RAIMBAULT, cette dernière étant empêchée :

*« L'artiste LEB (M. Lebreton) a proposé au musée de créer une œuvre pour agrémenter la fontaine en pierres installée à l'entrée du musée. Son coût de 3 550€ correspond à l'achat de la matière première. La structure prévue sera réalisée en résine très colorée, agrémentée de divers personnages.*

*LEB est désormais très connu. Plusieurs collectivités ont acquis quelques œuvres (ville de Laval, conseil général,...)*

*Il est précisé que M. Godivier, Directeur, a obtenu l'autorisation de la DRAC pour cette implantation dans le musée. L'APAM peut participer à hauteur de 2 000€. De même, 1 000€ votés pour le financement des expositions, n'ont pas été utilisés. Cette sculpture pourrait donc être financée pour partie sur ces crédits non dépensés.*

*Mme Segers ajoute qu'elle doit se renseigner auprès de différents organismes pour obtenir également un financement.*

*Considérant l'opportunité et la chance de voir créer au musée une œuvre de l'artiste LEB, à titre gracieux, seules les matières premières étant à financer, la commission propose de donner son accord (5 voix pour et 1 abstention) pour la création de cette œuvre.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 3 contres, 4 abstentions,**

⇒ **VALIDE** la proposition de l'artiste LEB de créer à titre gracieux une œuvre au musée TATIN

⇒ **ACCEPTE** de financer les matières premières à hauteur de 3.500 €

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention correspondante avec l'artiste LEB.

## Objet 3-1-2-2 : Cinéma : programme mis en place pour les enfants les mercredis et durant les vacances

Mme **SEGRS**, Adjointe, donne lecture du compte rendu de la commission culture du 8 novembre 2010 rédigé par Mme RAIMBAULT, cette dernière n'ayant pu assister au présent conseil municipal :

- « le 12 février 2011 : vernissage « villégiature » (œuvres de R. Tatin)
- le 25 juin 2011 : vernissage des œuvres de Tatin d'Avesnière (fils de R. Tatin) qui a vécu à Nouméa et à Tahiti
- le 14 mai 2011 : nuit des musées
- le 14 mai 2011: conférence par Melle Roberta Trapani, étudiante, préparant une thèse à la Sorbonne».

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de cette programmation

### 4 – Affaires Scolaires - Enfance

## Objet 4-1 : Compte-rendu de la commission affaires scolaires du 16.11.2010 - Rapporteur : Mme SEGRS pour M. PIVENE

### **Objet 4-1-1 : Déménagement des garderies périscolaires et bibliothèque de l'école élémentaire Jean Jaurès et achat du matériel adéquate**

Mme **SEGRS**, Adjointe, donne lecture du compte rendu de la commission affaires scolaires du 16 novembre 2010 rédigé par M. PIVÈNE, ce dernier ne pouvant assister au présent conseil municipal :

« La commission propose de :

1. Réorganiser la bibliothèque et la garderie péri-scolaire de l'école élémentaire Jean Jaurès, pour un meilleur accueil des enfants, ces derniers étant devenus trop nombreux comparativement aux dimensions de la salle utilisée comme garderie. L'actuelle bibliothèque présentant un espace plus vaste, la garderie va être transférée dans les locaux de l'actuelle bibliothèque et la bibliothèque va être réaménagée à la place de la garderie.
2. Attribuer un crédit de 3840,36 € TTC pour acheter un nouveau mobilier pour la bibliothèque ».

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** ces propositions

⇒ **VOTE** un crédit de 3.845 € consacré à l'achat d'un nouveau mobilier pour la bibliothèque.

### **Objet 4-1-2 : Ecoles : nombres d'enfants inscrits à la rentrée scolaire 2010-2011 et nombres d'enfants « rattachés »**

Mme **SEGRS**, Adjointe, donne lecture du compte rendu de la commission affaires scolaires du 16 novembre 2010 rédigé par M. PIVENE, ce dernier ne pouvant assister au présent conseil municipal :

- « - Ecole maternelle publique : 103 inscrits
- Ecole élémentaire publique : 146 inscrits
- Ecole maternelle Sainte Marie : 83 inscrits
- Ecole élémentaire Sainte Marie : 138 inscrits

Elle ajoute que pour l'école Ste marie 193 enfants sont à prendre en compte pour les subventions, conformément à la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence »

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** ces données.

**Objet 4-1-3 : Ecoles : Proposition aux équipes éducatives de l'achat du livret « Bien vivre ensemble » pour les enfants scolarisés en CM 1 et CM 2**

Mme **SEGRS**, Adjointe, donne lecture du compte rendu de la commission affaires scolaires du 16 novembre 2010 rédigé par M. PIVÈNE, ce dernier ne pouvant assister au présent conseil municipal :

« La commission propose de suggérer aux équipes éducatives des 2 écoles, d'acheter Le livre « Bien Vivre Ensemble » aux éditions Prost destiné aux CM1 et CM2 (2 Euros l'exemplaire) ».

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **ACCEPTE** cette proposition.

## 5 - Urbanisme

### Objet 5-1 : Lotissement de la Minée III : Vente d'une parcelle

**Objet 5-1-1 : Lotissement de la Minée – 3ème tranche : Vente du lot n°4 d'environ 478 m<sup>2</sup> à M. PILARD Arnaud et Mlle CHÉRUÉL Vanessa**

M. **LOUAPRE** fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande d'achat de la parcelle n° 04 du lotissement communal formulée par M. PILARD Arnaud et Mlle CHÉRUÉL Vanessa, domiciliés 33 rue de Laval - 53970 L'HUISSERIE.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DÉCIDE** de vendre la parcelle n°04 du lotissement communal "La Minée" 3<sup>ème</sup> tranche d'une superficie d'environ 478 m<sup>2</sup> à M. PILARD Arnaud et Mlle CHÉRUÉL Vanessa.

⇒ **PRÉCISE** que le prix de vente est défini par la délibération objet 5-4-7 du 3 juillet 2008.

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître MARSOLLIER - BIELA, notaire associée à Cossé-le-Vivien.

**Objet 5-1-2 : Lotissement de la minée III : vente de la parcelle n°24 à M. MEIGNAN Jérôme et Mlle RAIM BAULT Céline et remise en vente de la parcelle n°16 du lotissement de la minée III.**

M. **LOUAPRE** explique aux membres du Conseil Municipal que M. MEIGNAN Jérôme et Mlle RAIMBAULT Céline avaient réservé la parcelle n°16 du lotissement de la Minée III (cf délibération n° 5-1-1 du 09 septembre 2010). En définitive, ils souhaitent abandonner cette réservation. En revanche, ils se portent acquéreurs de la parcelle n°24 du lotissement de la Minée III.

*M. LOUAPRE propose de :*

1. *Accepter la demande d'abandon de réservation n° 16 du lotissement de la Minée III.*

2. *Vendre la parcelle n°24 du lotissement de la Minée III à M. MEIGNAN Jérôme et Mlle RAIMBAULT Céline.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **ACCEPTE** l'abandon de réservation de la parcelle n° 16.

⇒ **DÉCIDE** de vendre la parcelle n° 24 du lotissement communal "La Minée" III d'une superficie d'environ 573 m<sup>2</sup> à M. MEIGNAN Jérôme et Mlle RAIMBAULT Céline.

⇒ **PRÉCISE** que le prix de vente est défini par la délibération objet 5-4-7 du 3 juillet 2008.

⇒ **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant en l'étude de Maître MARSOLLIER-BIELA, notaire associée à Cossé-le-Vivien.

## Objet 5-2 : Compte-rendu de la commission urbanisme du 25.11.2010 - Rapporteur : M. HAMON

### **Objet 5-2-1 : Place de la gare- Installation d'un séparateur d'hydrocarbures : résultat de la mise en concurrence et choix de l'entreprise attributaire**

M. HAMON rapporteur de la commission urbanisme et travaux du 25 novembre 2010 expose :

*« Dans un souci de respect de l'environnement, afin d'éviter tout rejet d'eaux souillées dans la nature en cas d'accidents (fuites d'huiles de poids lourds en stationnement, ...), la commission propose d'envisager la pose d'un séparateur hydrocarbures au niveau du parking de la gare, bien que ce ne soit pas une obligation ».*

M. HAMON précise que ce séparateur devra être installé dans le bas du parking sur le terrain de Réseau Ferré de France et qu'il sera nécessaire d'obtenir leur autorisation, la Commune n'étant pas propriétaire de cette portion de terrain. Cet équipement doit être vidangé tous les 5 ans.

M. FOUCHER précise qu'à la demande de la commission d'urbanisme, une mise en concurrence a été réalisée sur les bases suivantes : « Fourniture et pose d'un séparateur d'hydrocarbures 30l/seconde comprenant le raccordement au réseau eaux pluviales existant ». Il en livre le résultat :

- Eurovia : 9.500 € H.T.
- FTPB : 11.200 € H.T.
- STPO : 10.950 € H.T.

*Considérant les devis précédemment exposés, M. FOUCHER propose de retenir l'entreprise Eurovia.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 9.500 € H.T.

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer le marché correspondant.

### **Objet 5-2-2 : Rue des 3 marchands : réflexion sur son aménagement**

M. HAMON rapporteur de la commission urbanisme et travaux du 25 novembre 2010 expose :

*« Considérant la nécessité de revoir l'aménagement de la rue des 3 marchands, à droite dans le sens Laval/Craon, la commission d'urbanisme et travaux propose de :*

1. *Aménager d'un trottoir aux normes « handicapés ». Coût : 11300€ H. T.*
2. *Ou installer un nouveau mobilier urbain (boules sur pied). Coût : 6300€ H. T.*

La commission serait plus favorable à la mise en place d'un nouveau mobilier urbain. Les sphères posées à Quelaines semblent donner satisfaction et le cheminement piétons en est sécurisé. La commission identifie donc les avantages suivants à cette solution :

1. Eviter l'arrêt minute
2. Protéger les piétons
3. Permettre le franchissement par les engins de grande largeur

M. FOUCHER fait remarquer que l'aménagement à Quelaines n'est pas comparable et qu'il suppose de créer une zone « 30 », ce qui n'est pas actuellement envisagé.

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de l'ensemble de ces réflexions.

⇒ **CONFIRME** la nécessité de revoir l'aménagement de la rue des 3 marchands,

⇒ **DEMANDE** à la commission urbanisme et travaux d'approfondir ce projet et d'en affiner le coût.

### **Objet 5-2-3 : Etang de Bel Air : abandon du projet d'accès la propriété HESTEAU**

M. HAMON rapporteur de la commission urbanisme et travaux du 25 novembre 2010 expose :

« La commission d'urbanisme et travaux a approfondi la faisabilité du projet d'accès à l'étang de Bel Air par la propriété HESTEAU. Les services techniques ayant été chargé de chiffrer les aménagements liés à cette perspective, il en livre les résultats :

	Aménagements	Achat de terrain
Accès étang avec parking	24.000 €	21.000 €
Accès étang sans parking	15.000 €	9.800 €
Accès étang simple piéton	5.000 €	11.500 €

*La commission propose l'abandon de ce projet à cause du coût élevé et en raison des dispositions techniques à prendre dues la forte pente. Elle suggère un accès par le lotissement de Beausoleil (Bassin d'orage ou autre terrain) ».*

M. FOUCHER ajoute que si la Commune validait un prix d'achat de terrain à 28 €, elle prendrait le risque de voir ce prix devenir un prix de référence pour toutes les négociations à venir, même si l'on sait pertinemment que ce tarif est justifié, dans ce cas de figure, par le fait que les propriétaires vendeurs d'une portion de terre ont acheté leur parcelle à ce tarif.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 16 voix pour et une abstention (Mme MAHÉ),**

Considérant les coûts d'aménagements élevés et des dispositions techniques à prendre compte tenu de la forte pente,

- ⇒ **DECIDE** d'abandonner le projet d'accès à l'étang de Bel Air par la propriété HESTEAU
- ⇒ **CONFIRME** la nécessité d'approfondir le projet d'un accès à l'étang par le lotissement de Beausoleil.
- ⇒ **PROPOSE** d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2011.

#### **Objet 5-2-4 : Contournement de Cossé le Vivien et nécessité de créer une réserve foncière : prospective**

M. HAMON rapporteur de la commission urbanisme et travaux du 25 novembre 2010 expose :

« Mr Luc Betton propose de vendre une parcelle de 2ha 67a 96ca à la commune.

*La commission propose d'émettre une réponse défavorable, estimant que cette proposition ne présente pas d'intérêt, du fait notamment de :*

- *La conformation de la parcelle*
- *La topographie (terrain très pentu, difficulté voire impossibilité d'y faire de cultures)*
- *La surface (trop petite) »*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à 16 voix pour et une abstention (Mme MANCEAU),**

- ⇒ **DECIDE** de ne pas donner suite à la proposition de M. BETTON.

#### **Objet 5-2-5 : Rue du Lion d'Or : instauration d'un sens unique et réglementation du stationnement**

M. HAMON rapporteur de la commission urbanisme et travaux du 25 novembre 2010 expose :

« Le stationnement pose problème dans la rue du Lion d'Or. Souvent, des voitures de riverains obstruent ses 2 entrées, ce qui représente une gêne pour les autres riverains qui veulent sortir avec leur véhicule.

*La commission propose de prendre un arrêté stipulant que :*

- 1. l'accès à cette rue sera limité aux riverains et se fera uniquement par la rue de l'église,*
- 2. L'accès à la rue du Lion d'Or par la rue de Nantes est désormais strictement interdit y compris aux riverains*
- 3. et que leur stationnement sera limité à 30 mn, à charge pour les services techniques de mettre en place la signalétique adéquate. (Panneau sens interdit en bas de cette rue etc....)*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DECIDE** d'instaurer dans la rue du Lion d'Or, un sens unique par la rue de l'église, la circulation dans cette voie étant réservée aux seuls riverains.

⇒ **CONFIRME** la limitation du stationnement à 30 minutes.

#### **Objet 5-2-6 : Cession de chemins : définition des principes de tarification**

**M. HAMON** rapporteur de la commission urbanisme et travaux du 25 novembre 2010 expose :

*« La commission propose de définir le prix de vente des chemins ruraux comme suit à compter du 03 décembre 2010 :*

- 1. Chemin de terre : 0.20 € le M<sup>2</sup>*
- 2. Chemin en pierre : 0.40 € le M<sup>2</sup>*
- 3. Chemin goudronné : 0.60 € le M<sup>2</sup> »*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **CONFIRME** les tarifs susvisés qui varient en fonction de la nature des chemins ruraux.

⇒ **PRECISE** que ces tarifs courent à compter du 03 décembre 2010.

#### **Objet 5-2-7 : Commission urbanisme et travaux du 25.11.2010 : informations diverses**

**M. HAMON** rapporteur de la commission urbanisme et travaux du 25 novembre 2010 expose :

##### **« Ancien Presbytère**

Mr Sourty (architecte maître d'œuvre des travaux liés à l'aménagement des bâtiments annexes au musée) étudie une possibilité de rénovation de l'ancien presbytère en salles de réunion et bureaux pour les associations, afin de pouvoir disposer d'un coût estimatif des travaux à réaliser.

**M. BARRAIS** insiste sur la nécessité de disposer d'une salle de 100 personnes ; ce type de local manque aux associations.

**Mme BENATRE** rappelle que le parc municipal est souvent utilisé par des particuliers pour les vins d'honneur de baptêmes, mariages etc. Il serait alors peut-être opportun d'imaginer des locaux dans l'ancien presbytère qui permettent aux familles d'y organiser des repas ou autres fêtes.

**M. VEILLARD** ajoute qu'il a aussi été soulevé l'idée que le Music club puisse y disposer de nouveaux locaux plus vastes, aménagés en fonction de leurs besoins spécifiques et qu'ils libèrent les locaux dont ils disposent à la Maison de l'enfance.

**M. LOUAPRE** rappelle les contraintes liées à l'accès et à la sécurité de ce bâtiment. Il insiste sur la nécessité de définir rapidement les usages attendus de ce bâtiment rénové.

##### **Logement rue de l'oriette**

Ce logement sera loué à partir du 01 février 2011.

Il nécessite des travaux d'entretien, sol, peintures, tapisseries pour un montant total de 3085.65€ TTC (séjour-sol, cuisine, chambres)

Conformément à la loi « Grenelle 2 » du 10 juillet 2010, **Mme MAHÉ** rappelle l'obligation de réaliser au 1<sup>er</sup> janvier 2011 un DPE (Diagnostic de performance énergétique)

**Parking à vélos** : Il est demandé un parking à vélos rue de l'église (salon coiffure, kiosque). La commission réfléchit à son emplacement éventuel. »

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

### **Objet 6-1 : Compte-rendu de la commission du 25.11.2010 - Rapporteur : M. BARRAIS**

#### **Objet 6-1-1 : Nouvelle salle des sports : Signature de 2 nouvelles prestations avec la société SOCOTEC**

**M. BARRAIS, Adjoint**, rapporteur de la commission affaires sportives et vie associative du 23 novembre 2010 expose :

« La commission propose de confier à la société SOCOTEC deux missions supplémentaires, à savoir :

1. vérification électrique : 729,56 € TTC
2. accessibilité extérieure pour les personnes à mobilité réduite : 299 € TTC »

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **ACCEPTÉ** ces propositions,

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer les 2 contrats correspondants.

#### **Objet 6-1-2 : Signalétique de la salle du FCC : poursuite de la réflexion**

**M. BARRAIS, Adjoint**, rapporteur de la commission affaires sportives et vie associative du 23 novembre 2010 expose :

« Une première ébauche d'une signalétique a été présentée. La commission estime que l'écriture des lettres n'est pas satisfaisante. De plus, elle s'interroge sur l'emplacement idoine de la signalétique : est-il préférable qu'elle soit mise sur la façade ou au sol devant le bâtiment ? »

M. BARRAIS indique que la réflexion n'est pas aboutie. Elle sera reprise à la prochaine commission affaires sportives. Plusieurs dessins seront proposés.

**Le Conseil Municipal,**

⇒ **PREND ACTE** de ces réflexions.

#### **Objet 6-1-3 : Demandes de travaux ou de créations d'équipements sportifs des associations pour l'année 2011**

**M. BARRAIS, Adjoint**, rapporteur de la commission affaires sportives et vie associative du 23 novembre 2010 expose :

Les associations ont exprimé plusieurs demandes pour l'année 2011, notamment :

- L'USMC : création d'un nouveau terrain d'entraînement de football
- Association des joueurs de pétanque : création d'un boulodrome couvert
- Athlétisme : remise en état de la piste d'élan

*La commission propose d'abord de terminer les chantiers qui sont commencés et les travaux budgétisés en 2010.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **CONFIRME** la nécessité de *terminer les chantiers qui sont commencés et les travaux budgétisés en 2010.*

⇒ **PRÉCISE** que l'ensemble des demandes sera examiné; des priorités seront définies en 2011 en fonction de la capacité financière de la Commune de Cossé le Vivien.

### Objet 7-1 : Compte-rendu de la commission urbanisme du 15.11.2010 - Rapporteur : M. VEILLARD

#### **Objet 7-1-1 : Musée Robert TATIN – Fonctionnement 2011 : demande de subvention au Conseil Général**

M. VEILLARD, Adjoint aux finances, rappelle que conformément à une convention signée en 2001, il est convenu que le Conseil Général participe annuellement à la prise en charge des salaires des 5 agents permanents du Musée TATIN.

Il présente alors un tableau récapitulatif la charge de personnel et le résultat de fonctionnement prévisible pour l'année 2011. Il précise que jusqu'à présent, la Commune de Cossé le Vivien a toujours sollicité une subvention inférieure au coût réel des 5 agents communaux.

Malgré un budget de fonctionnement restreint à 250.000 € annuels incluant les charges de personnel, le musée continue de se développer et devient au fil du temps un lieu d'échanges reconnu sur l'Art.

1. Une fréquentation toujours en hausse depuis plusieurs années. Pour la première fois de son existence, le cap des 22.000 visiteurs sera franchi en 2010.
2. Le succès de la nuit des musées : 1er site sur le plan départemental, 5ème site sur le plan régional
3. Développement continu de l'activité pédagogique sur un plan départemental, régional et national. Plus de 7.000 scolaires seront accueillis en 2010. Plus de 3000 enfants ont été refusés. En 2011, le calendrier de réservation est complet
4. Reconnaissance internationale : 10 % des visiteurs sont étrangers
5. Accueil courant de journalistes étrangers et articles internationaux sur le musée (une douzaine chaque année). *Si les télévisions viennent régulièrement tous les ans (TF1, France 2, France 3, France 5) réaliser des émissions, des journalistes parisiens de RFI sont venus le 24 août 2010 faire trois reportages au musée, le premier radiophonique, dans le cadre des diffusions de RFI à destination des territoires hispanophones, le deuxième télévisuel de 30 minutes qui a été relayé par des chaînes de télévision sur l'ensemble du continent américain, le troisième, un reportage à destination du webzine de RFI.*
6. Tous les ans, des événements majeurs sont proposés : en 2011, le musée a choisi de répondre à la thématique lancée au niveau national de « l'année de l'Outre Mer ». Le musée TATIN sera le seul site de la région des Pays de la Loire à répondre à cette animation. Il est en effet programmé l'exposition d'œuvres de Robert TATIN d'Avesnière (fils de R. Tatin), peintre très connu dans le Pacifique qui a vécu longtemps à Nouméa et à Tahiti. Des échanges se sont tissés entre le musée de Tahiti consacré à Robert TATIN fils et le musée Robert TATIN de la Mayenne. Une recherche a été effectuée au plan national par notre service culturel. Des particuliers ont accepté de nous prêter des œuvres pour compléter l'exposition temporaire.
7. L'artiste LEB (M.LEBRETON) s'est même proposé pour réaliser à titre gracieux, en guise de soutien et d'adhésion à l'œuvre de Robert TATIN, une sculpture colorée qui sera créée sur la fontaine, à l'entrée du musée.
8. Intérêt manifeste et continu des étudiants chercheurs pour l'œuvre de Tatin : 4 travaux étaient en cours en 2009. Une étudiante actuellement en thèse à la Sorbonne a proposé de rendre compte de ses travaux sur Robert TATIN au grand public et donnera une conférence au musée le 14 mai 2011

Cependant, il est rappelé que pour répondre à cette demande, l'ensemble de l'équipe s'est investie au détriment des missions premières qui lui sont confiées : direction, restauration, archivage et récolement, promotion, entretien et il est constaté aujourd'hui les dysfonctionnements suivants. Il n'y a jamais une personne qui reste en permanence à l'accueil. L'ensemble du personnel joue la carte de l'extrême polyvalence et fait à la fois : accueil des visiteurs, secrétariat ou préparation d'ateliers, accueil des enfants pour les activités arts plastiques, entretien de locaux quand l'urgence et la qualité de l'accueil à préserver l'imposent.

Il est rappelé également que :

1. La restauration de l'œuvre doit être réalisée par les agents du musée, ce qui est exceptionnel pour un musée de France

Problème : Compte tenu de l'augmentation croissante du nombre de visiteurs et de scolaires, depuis 5 ans, le temps restant à la restauration et à la conservation de l'œuvre diminue. Ce défaut d'entretien ne peut perdurer, sauf à remettre en cause la pérennité de l'œuvre.

2. La qualité des jardins du musée a été reconnue par le comité national de fleurissement, mais il est demandé d'augmenter les efforts déjà réalisés pour les porter sur les thématiques liées aux fleurs végétales mellifères, thématique déjà développée au musée et sur lequel celui-ci assure sa reconnaissance et son identité, les jardins de type champêtre étant très particuliers et rares sur le plan national. Ces exigences supposent consacrer un temps d'entretien supplémentaire
3. Récolement des archives : Ce travail est suspendu aujourd'hui, faute de temps
4. Activités pédagogiques : 3.000 enfants ont également été refusés en 2010 (capacité d'encadrement insuffisante)

Constatant ces soucis et considérant qu'il ne peut être contesté que :

1. le musée Robert TATIN sert la promotion de la Commune de Cossé le Vivien et principalement le Département de la Mayenne et sa Région
2. des tâches essentielles doivent être reprises sous peine de remettre en cause la pérennité du site et le développement des politiques culturelles et artistiques dans le sud Mayenne et dans la Mayenne,

**M. VEILLARD**, Adjoint aux finances, propose de solliciter une subvention correspondant aux termes de la convention signée en 2001 entre la Commune et le Conseil Général, soit 155.000 €.

Il précise que cette subvention permettra de répondre aux besoins de restauration, récolement, promotion, entretien, mais ne répondra pas au problème de manque de personnel concernant l'activité pédagogique.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DÉCIDE** de solliciter une subvention de fonctionnement annuelle de 155.000 €.

**COMMUNE DE COSSE LE VIVIEN**  
**Musée communal Robert TATIN**

Etat prévisionnel des dépenses de personnel

Année 2011

	Catégorie	Permanents	Vacataires S. tech.	Charges salariales			COÛT TOTAL	
				Sal. bruts	Charges patronales	Assurance	Permanents	Vac., S.Tech
Dir°, Conservation	A	1		28 000,00	47,95%	13 426		41 426
Animation pédagogique	B	1		18 000,00	47,95%	8 631		26 631
Accueil	C	1		18 000,00	47,95%	8 631		26 631
Accueil (vacataires)	C		4	23 000,00	47,95%	9 637		32 637
Promotion	C	1		20 000,00	47,95%	9 590		29 590
Entretien E.V+.intérieur	C		1	18 000,00	47,95%	8 631		26 631
Entretien E.V+intérieur	C	1		21 000,00	47,95%	10 070		31 070
Entretien Service tech.				7 000,00	47,95%	3 356,50	10 000,00	10 357
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>153 000,00</b>		<b>71 972,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>165 347,50</b>

**Personnel**

I) Emplois permanents (5)	
<b>Charges</b>	<b>165 348</b>
Participation du Conseil Général 2011 :	155 000
Subvention annuelle de fonctionnement	155 000

**Déficit cumulé 2011 à la charge de la Commune de Cossé le Vivien**

Fonctionnement	19105
Investissement	190 000
<b>Total</b>	<b>209 105</b>

**Fonctionnement 2011**

Charges générales	50 000
Charges d'intérêt	2 000
Charges de personnel	234 972
<b>Total charges</b>	<b>286 972</b>
Entrées et pdts dérivés	90 000
Participation Pays de Craon	22 867
Participation CG 53	155 000
<b>Total recettes</b>	<b>267 867</b>
<b>Déficit à la charge de la Commune</b>	<b>-19 105</b>

**Déficits de fonctionnement réels supportés par la Commune**

<b>2004</b>	12 428
<b>2005</b>	8 551
<b>2006</b>	34 818
<b>2007</b>	19 161
<b>2008</b>	12 669
<b>2009</b>	16 953
<b>2010</b>	
<b>Déficits d'investissement réels supportés par la Commune</b>	
<b>2004</b>	36 955
<b>2005</b>	45 890
<b>2006</b>	48 855
<b>2007</b>	55 152
<b>2008</b>	37 843
<b>2009</b>	110 000
<b>2010</b>	115 000



## 7-1-2 : Tarifs 2011

### Objet 7-1-2-1 : Évolution des tarifs 2011 : résumé des décisions du conseil municipal du 02.12.2010

M. VEILLARD, Adjoint, rapporteur de la commission finances du 15.11.2010, expose :

« La commission propose :

1) Tarifs 2011 : Augmentation de :

+ 2% pour les services (location salles, matériel, cimetière)

+ 3% pour l'ensemble des travaux de voirie, d'eaux pluviales, d'eau potable, d'assainissement et le coût horaire du personnel (augmentation des matériaux)

Bibliothèque Marcel Pagnol : Instauration d'une gratuité de l'adhésion à la bibliothèque municipale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

2) Eau et assainissement 2011 :

▪ Rappel : une augmentation de 0.08€ sur le m<sup>3</sup> d'eau potable a été validée par le Conseil du 5 novembre 2009, suite à une revalorisation du tarif de la convention d'achat avec le SIAEP de Livré la Touche (+0.11€/m<sup>3</sup>).

▪ Abonnements eau et assainissement : + 2%

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** l'ensemble de ces propositions

### Objet 7-1-2-2 : Budget principal : tarifs 2011

M. VEILLARD donne une lecture détaillée des tarifs proposés par la commission de finances.

#### BUDGET PRINCIPAL

DESIGNATIONS	Tarifs 2011
<u>SALLE DES ASSOCIATIONS (30 pers)</u>	
Associations locales : réunions - manifestations gratuites - assemblées générales	gratuit
Particuliers - autre organismes locaux : manifestations internes	21,50 €
Mise à disposition pour les familles après une sépulture	21,50 €
Autres organismes (à but lucratif) : assemblée vin d'honneur réunions	35,00 €
Nettoyage	21,50 €
<u>SALLE DES FETES ST EXUPERY (200 pers)</u>	
Selon Conditions générales	
<b>Associations locales :</b>	
Réunion - manifestation gratuite - assemblée générale	Gratuit
Forfait Bal Club des Aînés A compter du 01/11/09 (y compris élec)	30,50 €
Associations locales (manifestation payante)	
<i>Les deux premières locations de l'année dans la salle sont gratuites</i> <i>Electricité + état des lieux à régler</i>	
Etat des lieux	30,00 €
<b>Particuliers - Autres organismes - Personnes hors Cossé : dder acpte de 50 % de la location au moment de la réservation</b>	
Salle seule 12 h ( état des lieux inclus)	68,00 €
Salle + Cuisine 12 h (état des lieux inclus)	97,00 €
Mise à disposition pour les familles après une sépulture (50 % tarif de base)	34,00 €
Nettoyage salle seule location 12 h	29,00 €
Nettoyage salle + cuisine location 12 h	55,00 €

Salle 24 h (état des lieux inclus)	97,00 €
Salle + Cuisine 24 H (état des lieux inclus)	135,00 €
Nettoyage salle - location de 24 H - week end - St Sylvestre et classes	38,00 €
Nettoyage salle + cuisine - location de 24 H - week end - St Sylvestre et classes	73,00 €
Forfait Week End Salle Seule (état des lieux inclus)	156,00 €
Forfait Week End Salle + Cuisine (état des lieux inclus)	208,00 €
Forfait saint sylvestre (état des lieux inclus)	208,00 €
Repas annuel des "Classes" - Salle gratuite - Forfait pour état des lieux et l'électricité	65,00 €
Particuliers ou traiteurs (juillet-août) du vendredi 18 h au dimanche 20 h	316,00 €
Forfait pour le nettoyage	64,00 €
<b><u>Electricité (selon la consommation réelle)</u></b>	
Heures creuses	0,16 €
Heures pleines	0,16 €
Perte de clé	41,00 €
<b><u>SALLE DU F.C.C . (800 max)</u></b>	
En cas d'annulation réservation : 25 % sur le prix de location (sauf établissements scolaires cosséens)	
<b>Associations ou organismes de Cossé</b>	
La première location de l'année est gratuite pour les associations locales Electricité + Etat des lieux + Chauffage à régler	
Forfait états des lieux	30,00 €
Salle nue ou parquet installé par l'utilisateur	218,00 €
Montage du parquet	204,00 €
Démontage du parquet	204,00 €
<b>Particuliers :</b>	
Salle sans parquet vin d'honneur sans cuisine (12 h )	260,00 €
Salle sans parquet	800,00 €
Salle avec parquet installé par la commune obligatoirement	1 209,00 €
Tarif horaire agent communal pour option ménage	27,00€
Tarif horaire agent communal (rangement vaisselle + rideaux)	
<u>Chauffage</u> au litre (Fuel salle du F.C.C.)	0,80 €
Location Assiette verre tasse Plateau de service	0,05 €
Location Couverts - forfait de 100 - (centaine commencée facturée)	3,25 €
Casse ou perte à l'unité verre ou couvert	1,15 €
Casse ou perte assiette	2,45 €
Casse ou perte tasse	0,65 €
Casse ou perte Plateau de service	5,50 €
<b><u>UTILISATION DE LA CUISINE CENTRALE</u></b>	
Associations locales - avec présence d'un personnel communal	408,00 €
Associations locales - avec présence d'un cuisinier communal	714,00 €
<b><u>LOCAUX - Rue de la Libération (Anciens Ets HAUTOIS)</u></b>	
Bureau	76,00 €
Petit Bureau	38,00 €
Module pour stockage	76,00 €
demi module	38,00 €

<b><u>LOCATION DE MATERIEL</u></b> (gratuit pour associations de Cossé)		
Chaises (minimum de facturation 16 euros) + 30.50 (l'unité en cas de perte ou détérioration)		0,45 €
Barrières (minimum de facturation 18 €) + 63.45 € par unité détériorée ou perte		2,00 €
Podium de plein air (non monté, non livré) 100 m <sup>2</sup>		194,00 €
Podium de plein air (non monté, non livré) location de - 100 m <sup>2</sup>		1,94 €
Podium couvert roulant (Communes de CC seulement) y compris 1 agent des services techniques pour le montage		172,00 €
Autres à titre exceptionnel (+ ajouter au tarif le kilométrage et le temps passé de l'agent)		346,00 €
Gradins par place (Forfait pour 150 places)		439,00 €
Gradins par place Suppl (1,40 €/m <sup>2</sup> )		1,40 €
Tarif horaire agent communal pour montage ou démontage		29,00 €
Installation ligne électrique dans Parc Municipal - Forfait		29,00 €
(pour vin d'honneur mariage (camion frigo))		
<b><u>LOCATION DIVERSES</u></b>		
Local communal rue ambroise paré loué par " Ambulances Sud Mayenne" Loyer mensuel		43,00 €
Local communal 15 rue de libération "Bus Halte Garderie" Loyer mensuel		43,00 €
Logement 20 rue de l'Oriette Loyer mensuel	Index du coût de la construction	
Logement 18 rue de l'Oriette Loyer mensuel		
Maison Paroissiale Loyer mensuel		
<b><u>DROITS DE PLACE SUR LE MARCHE</u></b>		
Non abonnés/Jour		1,00 €
Abonnés/paiement au trimestre (20 % de réduction)		0,80 €
Stationnement Camion d'outillage/ Jour		21,00 €
Taxis (annuel)		24,00 €
Occupation du domaine public : M. VAUDRON (Café des Sports) - GAUTIER Eric (Pizzeria) - HOUELINE Roselyne (Fleurs) - THIREAU Michel (Poissonnerie) - Terrasse en bois Café Carré d' As - Annuel		1,10 €
Stationnement gens du voyage par caravane (électricité + eau comprises)		5,10 €/semaine ou 20,40 €/mois
Stationnement cirques et spectacles divers		10,00 €
Droit de place Parking de la gare Auto Ecole		306,00 €
<b><u>Droit de pesage (dél du 2.10.2008)</u></b>		
La pesée		4,10 €
<b><u>TRAVAUX DIVERS</u></b>		
Photocopie A4		0,25 €
Photocopie A4 Couleur		0,80 €
Photocopie A3		0,50 €
Photocopie A3 Couleur		1,60 €
<b><u>Duplicateur :</u></b>		
1) Par page (scanner)		0,80 €
2) + forfait de 100 feuilles		1,70 €

MUSEE TATIN	Tarifs 2011 Votés en 2010	Tarifs 2012
Adultes	7,20 €	7,20 €
Enfants Moins de 10 ans	GRATUIT	GRATUIT
Etudiants, scolaires dès 10 ans, chômeurs et handicapés	4,60 €	4,60 €
Forfait famille 2 adultes + 2 enfants au minimum Jusqu'à 16 ans	20,00 €	20,00 €
<b>Musée seul</b>		
Adultes	5,60 €	5,60 €
Enfants moins de 10 ans	GRATUIT	GRATUIT
Adultes en groupe 10 pers minimum	4,90 €	4,90 €
Forfait famille 2 adultes + 2 enfants au minimum Jusqu'à 16 ans	15,00 €	15,00 €
Etudiants, scolaires dès 10 ans, chômeurs et handicapés	2,60 €	2,60 €
<b>Abonnement cosséen (pass)</b>		
- Carte individuelle	9,00 €	9,00 €
- Carte pour couple et enfant jusqu'à 16 ans	15,00 €	15,00 €
Abonnement non cosséen (carte individuelle)	18,30 €	18,30 €
Groupe loisirs accueil mayenne et Pôle Sud Tourisme, réduction de 10% sur tarif groupe		
<b>Animations pédagogiques</b>		
<u>Enfants et jeunes de Cossé le Vivien :</u>		
Visite (1/2 journée)	Gratuit	GRATUIT
Atelier (1/2 journée)	1.50 € par 1/2 journée	1,50 € par 1/2 journée
<u>Enfants et jeunes hors commune</u>		
Visite et atelier sur 1/2 journée	4,60 €	4,70 €
Visite et atelier sur 1 journée	6,00 €	6,10 €
Atelier seulement sur 1/2 journée	3,50 €	3,60 €
Visite seule sur 1/2 journée	3,00 €	3,00 €
<b>VENTE DE PRODUITS DIVERS</b>		
Cartes postales 1ere catégorie	0,75 €	0,75 €
Cartes postales 2ème catégorie	0,55 €	0,55 €
Anciennes cartes postales	0,25 €	0,25 €
Série de 6 diapositives	1,50 €	1,50 €
Cartes postales "Porte du Soleil"	1,50 €	1,50 €
Cartes postales "Céramique"	1,00 €	1,00 €
Cartes postales "Jules Verne"	1,00 €	1,00 €
Vente d'enveloppes Voté en oct 2010		0,25 €
Affiches	5,00 €	5,00 €
Livrets	5,00 €	5,00 €
Cassettes vidéos	3,00 €	3,00 €
Boissons chaudes et froides en gobelet	0,50 €	0,50 €
Boissons froides en boîte et confiseries	1,00 €	1,00 €
Réalisation d'un reportage privé (filmé ou photographique)	250,00 €	250,00 €
<b>REPAS ADMR</b>	voté en début d'année scol	
<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	<b>2011</b>	
Adultes adhésion annuelle	Gratuit	
Enfants adhésion annuelle	Gratuit	

ACCUEIL PERISCOLAIRE ECOLES PUBLIQUES	
1/2 heure	voté en début d'année scol Sept 2010
Carnet de 20 tickets	
Facturation après 18h30	
<b><u>VOIRIE</u></b>	
<b><u>Bordure de trottoir 3 à 5 ml FORFAIT</u></b>	<b>Tarifs 2011</b>
Fournitures : Beton à 300 kg, GNT0/31.5S, Bi-couche 4/6 2/4, mise à disposition du tractopelle camion main d'œuvre	442,00 €
<b><u>Branchement eau pluviale -10 m. FORFAIT avec tranchée</u></b>	
Fournitures : Tuyaux diam 160CR8, tabouret 315 diam 160, tuyaux diam 315CR8, tampon rond 250 daim 315, GNT0/31.5S, Sable 0/2, ciment, tractopelle, camion et main d'œuvre	669,00 €
<b><u>Branchement eau pluviale -10 m sans tranchée</u></b>	29,00 €
Montant des fournitures + la main d'œuvre	
<b><u>Raccordement gouttières sur bordures de trottoir FORFAIT</u></b>	
Prix prenant en compte l'enrobage béton et main d'œuvre, tuyaux jusqu'à 2ml, bel de gargouille. Au delà de 2ml, une plus value de 50% du forfait par ml supplémentaire	151,00 €
<b><u>CHIEN ERRANT</u></b>	
Temps passé par l'agent 1h30 environ - facturation au propriétaire de l'animal retrouvé	43,00 €
<b><u>ESPACES VERTS</u></b>	
Entretien des espaces verts Collège St Joseph (L'Oriette depuis le 1.1.2007 pris en charge par le Conseil Général).	58,00 €
<b><u>CIMETIERES</u></b>	
<b><u>Concession de terrain nu (dans les 2 cimetières)</u></b>	
15 ans	51,00 €
30 ans	102,00 €
50 ans	168,00 €
<b><u>Concession Enfants (ancien cimetière)</u></b>	
15 ans	25,50 €
30 ans	51,00 €
50 ans	85,00 €
<b><u>Location caveau Mont Carmel (hors concession)</u></b>	
2 places 15 ans	416,00 €
2 places 30 ans	832,00 €
2 places 50 ans	1 383,00 €
3 places 15 ans	475,00 €
3 places 30 ans	951,00 €
3 places 50 ans	1 582,00 €
<b><u>Colombarium (hors concession)</u></b>	
Prix de location de la place	
15 ans	181,00 €
30 ans	370,00 €
50 ans	610,00 €
<b><u>Vente anciens caveaux</u></b>	
1 place	182,00 €
2 places	278,00 €
3 places	372,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ VALIDE ces propositions,

⇒ PRÉCISE que ces prix seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

⇒ INDIQUE que les tarifs précis sont annexés à la présente délibération.

### Objet 7-1-2-3 : Révision des tarifs communaux

#### ⇨ B.A. eau et assainissement : Prestations du service technique (eau potable - assainissement) : Détermination des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2011

M. VEILLARD, Adjoint aux finances, rapporte les propositions principales de la commission de finances du 15 novembre 2010 concernant l'évolution des tarifs de facturation des travaux effectués au service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2011 :

«Afin de tenir compte de l'évolution des prix des fournitures et de la main d'œuvre, il est proposé une augmentation de + 3 %».

M. VEILLARD donne ensuite une lecture détaillée des tarifs proposés par la commission de finances.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ VALIDE ces propositions,

⇒ PRÉCISE que ces prix seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

⇒ INDIQUE que les tarifs correspondants sont annexés à la présente délibération.

### TARIFS 2011 en HT

#### EAU POTABLE

Intitulés	Fournitures et Forfaits	Vote du CM du 02.12.2010
<b>I) BRANCHEMENT</b> <b>Branchement classique sur 10 m</b> <i>Rail support compteur équipé</i> <i>Citerneau + Compteur DN 15</i> <i>10m de PE</i> <i>Robinet de prise en charge DN 20</i> <i>Collier de prise en charge DN 90</i> <i>2m<sup>3</sup> de sable</i> <i>10m de grillage avertisseur</i> <i>Tabernacle</i> <i>Tube à longe</i> <i>Bouche à clé ronde</i> <i>Tracto + chauffeur</i> <i>Agent</i> <i>Préparation chantier et frais de dossier</i>	<b>Forfait Installation Citerneau polyestère</b>	636,00 €
<b>Déplacement compteur</b> <i>Rail support compteur</i> <i>PE</i> <i>Sable</i>	Déplacement compteur avec citerneau	337,00 €
<i>Manchon Plasson</i> <i>Grillage</i> <i>Tracto + chauffeur</i> <i>Agent 2 h</i> <i>Pillonneuse 1/2h</i>	Déplacement compteur sans citerneau	116,00 €
<b>(pas de contrainte de route)</b>	<b>Forfait Installation Citerneau coaxial (spécifique)</b>	763,00 €

<b>Plus values (hors forfait)</b>	<b>Mise en eau différé avec mise en place du compteur</b>	61,00 €
	<b>Branchements avec obstacles (route à traverser...)</b>	
	1) <i>route départementale :</i> gravier + compactage	91,00€/ml
	enrobés à froid (pose + compactage)	33,00/ml
	2) <i>voies communales</i> empierrement (0.31.5)	46,00 €/ml
	enrobés à froid (pose + compactage)	33,00 €/ml
	<b>Terrains rocheux</b>	2,80 €/dl/ml
	Nécessité brise roche prix /dl/ml	
	<b>Surprofondeur (traversée ruisseaux, fossés, contournement buses...) creuser à 1.50 m - 1.80 m</b>	31,00 €/ml
	<b>Maçonneries</b>	29,00 €/h
	TVA / maison de + de 2 ans : 5.5% (nécessité attestation)	
	TVA maison neuve 19.6%	
<b>Suppression compteur</b>	Montant TVA 5.5%	67,00 €
<b>Suspension compteur</b>	Montant TVA 5.5%	50,00 €
<b>Remise en eau après suppression de compteur</b>		67,00 €
<b>Compteur gelé dû à la faute de l'abonné</b>	Prix du compteur	prix coûtant
	Main d'œuvre (environ 1 h30)	42,00 €
<b>Relevé de compteur à la charge de l'arrivant effectué par un agent</b>	<b>Forfait</b>	36,00 €
<b>II) BRANCHEMENT supérieur à 10 M</b>	Matériaux et fournitures diverses	prix coûtant
	MO	29,00 €/h
	locations engins	prix coûtant
<b>III) DÉGRADATIONS ET ACCIDENTS D'OUVRAGES PUBLICS</b>	Matériaux et fournitures diverses	prix coûtant
	MO	29,00 €/h
	Locations engins	prix coûtant
	Frais de dossier	29,00 €

### TARIFS 2011 en HT

#### ASSAINISSEMENT

		Proposit° Com° finances du 15.11.2010 + 3 %
<b>I) BRANCHEMENTS</b>		
<b>Branchement classique</b>	<b>Forfait installation branchement</b>	689,00 €
<b>pas de contrainte de route</b>		
<b>Forfait et coût réel pour 10 m</b>	<i>Tracto pelle</i>	
	<i>Main d'œuvre</i>	
	<i>camion</i>	
	<i>sable</i>	
	<i>empierrement + compactage</i>	
	<i>tuyaux pvc diametre 125 Cr8 10 m</i>	
	<i>1 tabouret D 315 diametre 125</i>	
	<i>1 tampon rond C 250 D 315</i>	
	<i>Tube PVC cr 8 315 le m</i>	
	<i>1 selle de branchement 200 x 125</i>	
<b>Plus value (hors forfait)</b>	<b>Branchement avec obstacles (route à traverser...)</b>	
	1) route départementale :	

	gravier + compactage	91,00 €/ml
	Enrobés à froid (pose + compactage)	33,00 €/ml
	2) Voies communales	
	Empierrement (0.31.5)	46,00 €/ml
	Enrobés à froid (pose + compactage)	33,00 €/ml
	<b>Terrain Rocheux</b>	
	nécessité brise roche	2,80 €/dl/ml
	surprofondeur (traversée ruisseaux, fossés, contournement buses...) creuser à 1,50m à 1,80 m	31,00 €/ml
	<b>Maçonneries MO</b>	29,00 €/h
	TVA maison de + 2 ans : 5,5 % (nécessité attestation)	
	TVA maison neuve 19.6 %	
<b>II) BRANCHEMENT &gt; 10 M</b>	Matériaux et fournitures diverses	prix coûtant
	MO prix/heure	29,00 €/h
	Location engins	prix coûtant
<b>III) BRANCHEMENT ET ACCIDENTS D'OUVRAGES</b>	Matériaux et fournitures diverses	prix coûtant
	MO prix/heure	29,00 €/h
	Location engins	prix coûtant
	Frais de dossier	29,00 €/h
<b>IV) TAXE RACCORDEMENT À L'ÉGOÛT</b>		321,00 €
<b>V) Contrôle raccordement eaux usées et pluviales lors de ventes de maisons. Frais à facturer au notaire</b>	<b>Forfait</b>	57,00 €

#### Objet 7-1-2-4 : Budget annexe eau-assainissement : Vente d'eau – tarifs communaux 2011

Mr Veillard, adjoint, rapporteur de la commission finances du 15 novembre 2010 récapitule les tarifs communaux qui seront appliqués à la facturation eau et assainissement 2011 :

	2011 H.T.	Délibération du Conseil Municipal en date du
<b>EAU</b>		
☞ Abonnement pour détention d'un compteur d'eau		
◆ abonnement principal (fractionnable par mois)	63,37 €	02/12/10
☞ Abonnement pour détention d'un compteur d'eau		
◆ abonnement secondaire (fractionnable par mois)	35.59 €	02/12/10
☞ Vente de l'eau :		
◆ consommations inférieures ou égales à 2.000 m <sup>3</sup> , le m <sup>3</sup>	1.12 €/m3	05/11/09
◆ consommations supérieures à 2.000 m <sup>3</sup>	1.12 €/m3	05/11/09
◆ consommations supérieures à 20 000 m3	1.06 €/m3	05/11/09
☞ Redevance pour prélèvement :	0,017€/m3	02/12/2010

À ces tarifs s'ajoutera la T.V.A. à 5,5 % et les taxes de l'Agence de l'Eau et du Département.

ASSAINISSEMENT		
☞ Abonnement pour raccordement au réseaux eau usées (fractionnable par mois)	19.63 €	02/12/10
◆ Consommations inférieures à 121 m <sup>3</sup>		
◆ Consommations comprises entre 121 et 5.000 m <sup>3</sup>	1.00 €	05/11/09
◆ Consommations supérieures à 5.000 m <sup>3</sup>	1.17 €	05/11/09
	1.07 €	05/11/09

À ces tarifs s'ajoutera la T.V.A. à 5,5 %.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **CONFIRME** les tarifs susvisés de la facturation eau assainissement 2011.

**Objet 7-1-2-5 : B.A. Eau-Assainissement : Récapitulatif de l'ensemble des éléments de la facturation 2011**

**M. VEILLARD**, Adjoint aux finances, donne lecture de l'ensemble des éléments de la facturation 2011, validés par la commission finances du 15 novembre 2010.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** ces propositions,

⇒ **PRÉCISE** que ces prix seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

⇒ **INDIQUE** que les tarifs précis sont annexés à la présente délibération.

**FACTURATION 2005 - 2009 (Base de facturation de la consommation d'eau = année N-1)**
**vote du C M  
du 02/12/10**
**En Euros**

	2005		2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	Date du vote
Résultat d'exploitation														
Résultat d'investissement														
<b>Tarifs :</b>														
- Abonnement eau	55,76	2,00	58,55	5,00	59,72	2,00	60,91	2,00	62,13	2,00	62,13	-	63,37	02/12/10
- Eau - prix m3 - < 2 000 m³	0,88	2,33	0,90	2,27	0,95	5,00	1,00	5,26	1,02	2,00	1,04	2,00	1,12	CM DU 05/11/09
- + 2 001 m³	0,84	2,44	0,84	-	0,88	5,00	1,00	13,63	1,02	2,00	1,04	2,00	1,12	CM DU 05/11/09
- + 20 000 m³													1,06	CM DU 05/11/09
- Abonnement asst	17,27	2,00	18,13	4,98	18,50	2,04	18,87	2,00	19,25	2,01	19,25		19,63	02/12/10
- Assainissement - < 121 m³	0,83	2,47	0,85	2,41	0,89	5,00	0,93	4,49	0,95	2,00	1,00	5	1,00	CM DU 05/11/09
- 121 - 5 000 m³	1,00	2,04	1,02	2,00	1,07	5,00	1,12	4,58	1,14	2,00	1,17	2,00	1,17	CM DU 05/11/09
- + 5 001 m³	0,90	2,27	0,92	2,22	0,97	5,00	1,02	5,59	1,04	2,00	1,07	2,00	1,07	CM DU 05/11/09
<b>Taxes eau potable</b>														
- Red. Déptale - 0 - 6 000 m³	0,11820		0,12420	4,83	0,21230	41,50	0,22720	7,02	0,23660	4,14	0,25440	7,52	0,26600	Département
- 6 001 - 24 000 m³	0,09460		0,09940	4,83	0,16980	41,46	0,18170	7,01	0,18920	4,13	0,20350	7,56	0,21270	Département
- 24 001 - 48 000 m³	0,07090		0,07450	4,83	0,12730	41,48	0,13620	6,99	0,14190	4,19	0,15260	7,54	0,15950	Département
- 48 001 - 100 000 m³	0,04720		0,04970	5,03	0,08480	41,39	0,09080	7,08	0,09450	4,07	0,10160	7,51	0,10630	Département
- + 100 000 m³	0,02360		0,02480	4,84	0,04230	41,37	0,04530	7,09	0,04720	4,19	0,05070	7,42	0,05310	Département
- Pollution	0,23100		0,23300	0,86	0,33600	30,65	0,28000		0,29000	3,57	0,30000		0,31000	Agence de l'eau
Redevance pour SYMBOLI														
Redevance pour prélèvement											0,017		0,01700	02/12/10
<b>Taxes assainissement</b>														
- Modernisation réseau collecte							0,16000		0,17000	6,25	0,18000		0,19000	Agence de l'eau

	2005		2006		2007		2008		2009	
	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume	Montant	Volume
Achat eau - Livré + Quelaines	252 670	399 018	332 789	439 273	191 143	289 957	171 906	276 361	217544	317003
Production eau		51 763		49 945		151 538		141 982		100237
<b>TOTAL</b>		<b>450 781</b>		<b>489 218</b>		<b>441 495</b>		<b>418 343</b>		<b>417240</b>

Vente eau - T.T.C	375 015	<b>350 447</b>	385165	<b>321 113</b>	376803	<b>329 961</b>	415478	<b>347 471</b>	443758	<b>347232</b>
dont DIANA VÉGÉTAL	171 155	177 655	169 497	157 319	201 068	168 167	224311	184088	209318	170876
dont SA CHEVALIER	25 366	24 961	24 679	21 474	38 461	30 337	48 818	37 746	28 396	20820

Vente Asst - T.T.C	116 759	<b>105 878</b>	123 002	<b>103 657</b>	121 768	<b>113 562</b>	136 050	<b>118866</b>	142378	<b>120615</b>
dont DIANA VÉGÉTAL										
dont SA CHEVALIER	25 258	24 961	23 004	21 474	33 672	30 337	40 230	37 746	19632	20820

Tarifs Livré la Touche pour l'année 2009 : 0.65 €/m3

Tarifs Livré la Touche pour l'année 2010 : Entre 0,72 et 0,75 €

**Objet 7-2 : Budget principal : adoption d'une décision modificative N° 3 en date du 02.12.2010**

*M. VEILLARD, Adjoint, propose au Conseil Municipal la D.M. n° 3 suivante :*

**D.M. n° 3 du 02.12.2010**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre/ Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses Euros</b>	<b>Recettes Euros</b>
O11/60631	Fournitures d'entretien	61 000,00	
O42/6811	Dot° aux Ats/fonds de concours réglés au SDEGM en 2009 (cf effacement de réseaux dans la rue de nantes)	77 506,78	
O23	Virement à la section d'investissement	-77 506,78	
O42-722	Travaux en régie		61 000,00
<b>TOTAL D.M. n° 3 du 02/12/2010</b>		<b>61 000,00</b>	<b>61 000,00</b>
<b>Pour mémoire B.P. 2010</b>		<b>3 213 784,00</b>	<b>3 213 784,00</b>
<b>D.M. n° 1 du 03/06/2010</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D.M. n° 2 du 04/11/2010</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL de la section de fonctionnement</b>		<b>3 274 784,00</b>	<b>3 274 784,00</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Opérations / Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses Euros</b>	<b>Recettes Euros</b>
O40/280415	Dot° aux Ats/fonds de concours réglés au SDEGM en 2009 (cf effacement de réseaux dans la rue de nantes)		77 506,78
243-2135	Salle du FCC	-5 200,00	
O40-243-2135	Salle du FCC	5 200,00	
287-2116	Cimetière du Mont Carmel (aménagement caveaux)	-1 500,00	
O40-287-2116	Cimetière du Mont Carmel (aménagement caveaux)	1 500,00	
296-2135	Restaurant scolaire	-7 500,00	
O40-296-2135	Restaurant scolaire	7 500,00	
317-2113	Equipement sportifs (Gros travaux sur terr. De foot)	-13 600,00	
O40-317-2113	Equipement sportifs (Gros travaux sur terr. De foot)	13 600,00	
328-2151	Restructuration Grande rue	-5 000,00	
O40-328-2151	Restructuration Grande rue	5 000,00	
335-21312	Travaux écoles	-12 500,00	
O40-335-21312	Travaux écoles	12 500,00	
<b>351-2118</b>	<b>Parc municipal-Aménagements</b>	<b>-6 500,00</b>	
O40-351-2118	Parc municipal-Aménagements	6 500,00	
352-21318	Eglise	-7 000,00	
O40-352-21318	Eglise	7 000,00	
360-21318	Maison du temps libre (aménagement intérieurs)	-2 200,00	
O40-360-21318	Maison du temps libre (aménagement intérieurs)	2 200,00	
O21	Virement de la section de fonctionnement		-77 506,78
<b>TOTAL D.M. n° 3 du 02/12/2010</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour mémoire B.P. 2010</b>		<b>3 210 079,72</b>	<b>3 210 079,72</b>
<b>D.M. n° 1 du 03/06/2010</b>		<b>65 321,91</b>	<b>65 321,91</b>
<b>D.M. n° 2 du 04/11/2011</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL de la section d'investissement</b>		<b>3 275 401,63</b>	<b>3 275 401,63</b>

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **ADOpte** la D.M. n°3 à apporter au budget principal telle que précédemment exposée.

**Objet 7-3 : Budget principal : confirmation de la subvention de 7.000 € attribuée au CCAS en 2010**

M. VEILLARD, Adjoint, rappelle qu'il a été prévu une subvention de 7.000 € au budget principal 2010 pour le CCAS.

*Cette subvention n'ayant pas été reprise dans le tableau détaillé de subventions attribuées en 2010, il propose de prendre une délibération spécifique.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **CONFIRME** l'attribution d'une subvention de 7.000 € au CCAS.

**Objet 7-4 : Entretien des bureaux de la gendarmerie : signature d'un avenant n° 1 à apporter à l'acte d'engagement passé le 04 mars 2010**

M. VEILLARD, Adjoint, indique que suite à la décision du conseil municipal d'augmenter les prestations de service de 2 %, il convient d'apporter un avenant n° 1 à l'acte d'engagement passé le 04 mars 2010 signé avec la gendarmerie de Cossé le Vivien, la Commune réalisant le nettoyage des locaux jusqu'au 31 décembre 2011. (marché annuel et forfaitaire porté à 902,74 €)

*Il propose d'autoriser la signature de cet avenant.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **ACCEPTÉ** de porter le tarif de cette prestation annuelle à 902,74 €

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer l'avenant n°1 correspondant.

**Objet 7-5 : Terres communales de La Haie des Friches : Calcul du loyer dû par le locataire depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003**

M. VEILLARD, Adjoint, rappelle aux conseillers municipaux que la Commune de Cossé le Vivien est propriétaire des terres situées autour du captage d'eau potable de la Haie des Friches (2ha 47a 14ca). La collectivité loue ces terrains à des agriculteurs qui ont l'obligation de les maintenir en prairies (interdiction d'y produire des cultures).

Le 1<sup>er</sup> mai 2003, Mme Gwenaëlle BRUNEAU est devenue la nouvelle locataire de ces terres. Or, la Commune de Cossé le Vivien a continué à lui réclamer un loyer correspondant à ce que le précédent locataire réglait, alors même que ces conditions de locations avaient été modifiées.

Le contrat de location stipule en effet que le loyer annuel est de 100 € par hectare, plus ou moins les variations d'indice d'évolution.

M. VEILLARD donne lecture du tableau retraçant ce que Mme BRUNEAU a déjà payé et ce qu'elle aurait dû régler.

RAPPEL LOYERS DE 2003 A 2010

Années	Loyer €	Variation Fermages	Revalorisation loyer €
2003	247,14		Prorata 8 mois 164,80
2004	247,14	-1,18%	244,22
2005	244,22	-0,70%	242,51
2006	242,51	-2,19%	237,20
2007	237,20	0,69%	238,84
2008	238,84	1,93%	243,45
2009	243,45	1,24%	246,47
2010	246,47	-1,63%	242,45
<b>TOTAL A REGLER</b>			<b>1859,94</b>

Impôts fonciers perçus à tort

Années	Montant €
2003	77,02
2004	109,29
2005	112,57
2006	116,09
2007	115,77
<b>total à rembourser</b>	<b>530,74</b>

*Il propose donc de valider cet état récapitulatif et d'effectuer les écritures comptables de régularisation correspondantes, étant entendu qu'au final MME BRUNEAU règlera au trésor public la somme de 1.329,20 € (1859,94€- 530,74€)*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **VALIDE** l'état récapitulatif précité

⇒ **AUTORISE** les écritures comptables de régularisation correspondante.

**Objet 7-6 : Téléphonie et internet : délégation du conseil municipal à la commission finances pour conduire la mise en concurrence et choisir l'attributaire du marché**

**M. VEILLARD**, Adjoint, explique que la Commune de Cossé le Vivien a instruit une procédure de mise en concurrence concernant les marchés de la téléphonie et internet la concernant. Toutes les sociétés auditées font des opérations « flash » très courtes et demandent un engagement qui doit intervenir avant le 25 décembre. Les économies annuelles espérées sont de l'ordre de 1.200 à 1.500 € H.T..

*A titre exceptionnel, il propose de donner délégation à la commission finances pour arrêter le choix de l'attributaire des marchés de la téléphonie et d'internet. Un compte rendu de la décision sera donné au conseil municipal du 6 janvier 2011.*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DONNE** délégation à la commission finances pour arrêter le choix de l'attributaire des marchés de la téléphonie et d'internet

⇒ **PRÉCISE** qu'un compte rendu de la décision devra être apporté au conseil municipal du 6 janvier 2011.

## 8 - Intercommunalité

**Objet 8-1 : Evolution de l'intercommunalité : réflexion du conseil municipal de Cossé le Vivien**

**M. LOUAPRE**, Maire, rapporte que les Préfets jouent désormais un rôle prépondérant dans la définition des périmètres intercommunaux. Après concertation de la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale), il peut imposer des schémas d'organisations.

**M. LOUAPRE** ajoute que l'Etat a demandé aux Préfets de rendre leurs préconisations d'organisations.

Le Préfet de la Mayenne a donc adressé à l'ensemble des Maires et Présidents de communautés de communes une enquête afin que chacun puisse donner son avis.

**M. LOUAPRE** donne lecture de ce questionnaire qui était joint au présent ordre du jour, et propose aux conseillers municipaux de le compléter.

Il ressort des échanges les principaux éléments suivants :

Le conseil municipal de Cossé le Vivien est attaché à la communauté de communes de la Région de Cossé le Vivien; il ne souhaite pas que son périmètre soit modifié et il n'a pas envie de la quitter.

Concernant les transferts de compétences qui pourraient être envisagés, il suggère les affaires sportives et la création de pôles communs «ressources humaines», « finances », « marchés publics », la mutualisation du personnel pouvant constituer la première étape de ces mises en commun de services.

**Objet 9-1 Collège Saint Joseph : problème de sécurité**

Mme DION expose :

« La sortie des classes au collège Saint Joseph poseraient désormais des problèmes de sécurité, les barrières n'étant plus adaptées ».

M. LOUAPRE lui indique qu'il n'a pas eu écho de cette situation.

M. FOUCHER suppose que cette problématique est peut-être liée à la nouvelle dimension des cars, ces derniers étant aujourd'hui plus longs.

*M. LOUAPRE propose que ce point soit examiné par la commission urbanisme et travaux.*

M. FOUCHER en prend note.

**Le Conseil Municipal,**

⇒ PREND acte de ces informations.

**Objet 9-2 : Instruction de la modification du PLU n°3 et de la révision simplifiée : marché attribué au cabinet Art de Ville de Laval**

M. FOUCHER, Adjoint, informe le conseil municipal qu'une mise en concurrence a été effectuée concernant l'attribution du marché « instruction de la modification n° 3 et de la révision simplifiée du PLU ».

Paysages de l'Ouest, société avec laquelle la Commune de Cossé le Vivien avait coutume de travailler, à proposer une mission à 4.250 € H.T.

M. FOUCHER indique que le cabinet Art de Ville de Laval a été retenu, ses honoraires étant moindres (4.000 € H.T) et sa compétence étant notoirement reconnue.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ PREND ACTE de cette commande.

**Objet 9-3 : Courriers divers**

1. Courrier de la paroisse remerciant la Commune de Cossé le Vivien pour sa participation à la construction d'un nouvel autel

M. LOUAPRE, Maire, donne lecture d'un courrier de l'équipe paroissiale remerciant la Commune de Cossé le Vivien pour sa participation de 2.200 € à la construction d'un nouvel autel.

Elle invite les conseillers municipaux à son inauguration le 20.03.2010 à 10H30.

2. Courrier du CEECA invitant le conseil municipal au marché de Noël du 19 décembre 2010.

M. THARAULT Jérémy  
Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

M. LOUAPRE Joseph, Maire	Mme SEGERS Monique, Adjoint	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BENATRE Marina	Mme BODIN Marie- Bernadette	Mme DAVID Gisèle
Mme DION Annaïck	Mme GARANGER Marie-Françoise	Mme LAURENT Éliane	Mme MAHÉ Rachelle
Mme MANCEAU Laurence	M. HAMON Guénaël	M. LÉZÉ Gérard	M. LUTELLIER Raymond
M. THARAULT Jérémy			